



Commune de Chevilly

Chevilly, le 16 mai 2022

Préavis Municipal N° 01/22 La gestion et les comptes durant l'année 2021

Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le présent préavis demande au Conseil Général d'approuver les comptes de la commune pour l'année 2021 et de prendre acte du rapport de gestion.

Général :

Les comptes 2021 se clôturent avec un excédent de revenus de Frs 41'599.67 après amortissements obligatoires et exceptionnels. Le budget établi pour l'année en question prévoyait un excédent de charges de Frs 89'227.00.

Nos principales sources de revenu sont les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques, qui sont restés stables. D'importantes recettes conjoncturelles (droit de mutation, gains immobiliers), par nature très aléatoires, ont par contre été encaissées.

Nous avons procédé aux amortissements obligatoires pour un total de Frs 59'915.00. Nous avons pu faire des amortissements extraordinaires pour un total de Frs 79'773.04 : drainage chambre des réducteurs de pression rues Raisinée-Eglise Frs 19'030.35 ; modernisation de l'éclairage public & pose d'une nouvelle conduite eau (partie route) Frs 13'300.00 ; modernisation de l'éclairage public Frs 41'880.19 et véhicule utilitaire Dacia Dokker Frs 5'562.50. Les comptes au bilan liés à ces investissements sont désormais clôturés.

La marge d'autofinancement, déterminée par la fiduciaire, est de Frs 171'485.18, en augmentation par rapport à 2020 de Frs 30'423.00. Elle intègre la marge relative aux domaines autofinancés, qui n'est pas à libre disposition de la commune et sert, notamment, à la tenue des charges de la dette liée au réservoir et à l'amenée d'eau.

Domaines autofinancés :

La taxe déchets ainsi que la ristourne sur les sacs de Valorsa couvrent le 84.52 % des dépenses (2020 : 82.27 %). Le solde de la réserve affectée a été utilisé, soit CHF 2'334.98 pour compenser partiellement le découvert.

La taxe d'épuration, suite à la 1^{ère} tranche d'augmentation effectuée couvre 93.63 % des charges courantes (2020 : 65.9 %). Un prélèvement de Frs. 11'354.15 a été fait sur la réserve dédiée pour couvrir le déficit et amortir les Fr. 9'390.— de frais de l'étude EHV. La Municipalité a décidé de différer à 2023 la 2^{ème} partie de l'augmentation de la taxe, jusqu'à obtention, cet automne, d'une vision plus précise sur les charges attendues avant et à la réalisation d'EHV.

La taxe sur l'eau a couvert le 110,34 % des charges courantes du dicastère (2020 : 147.39 %). L'augmentation des coûts, liée pour l'essentiel à l'élaboration du manuel d'assurance de la qualité de l'eau pour Frs 10'284.90, explique la forte détérioration du ratio. Le surplus sur les taxes encaissées, de même qu'un prélèvement de Fr. 4'450.60 sur le fond de réserve affecté, ont servi à couvrir le coût de réalisation du Plan directeur de la distribution des eaux pour Fr. 10'441.50.

Prélèvements sur les autres fonds de réserve :

Le fonds Marguerite Lugeon no. 9282.03 a diminué de Frs 14'747.80 (remboursements + intérêts compris) pour se solder à Frs 147'138.35.

Nous avons remis à la nouvelle société de Jeunesse de Chevilly la somme de Frs 2'499.80 par le solde du fonds Société de Jeunesse no. 9282.09.

Entretiens particuliers et divers :

- Routes 43.314 : réfection revêtement bitumineux à la route Neuve Frs 19'877.85, curages Frs 15'434.60
- Eclairage public 43.314.1 : abaissement supplémentaire de la luminosité Frs 2'364.00
- Parcs & cimetière 44.314 : arrachage thuyas au cimetière Frs 2'030.15
- Epuration 46.314 : pose d'un châssis de réception pour cuve de 1'000 litres Frs 1'770.00
- Réseau d'eau 81.314 : réparation fuite d'eau à la rue de l'Eglise Frs 3'907.00, remplacement de la sonde de l'appareil de mesure de la chloration et clapet au réservoir Frs 1'120.35
- Transports 18.318 : coût de la ligne de bus 10.760 pour Frs 12'570.55 et frais de déneigement de la route Chevilly-Moiry par MBC Frs 10'644.00 pour un total de Frs 23'214.55.

Endettement :

Le plafond d'endettement pour 2021-2026 se monte à Frs 4'000'000.00. Les cautionnements représentent Frs 957'421.10 (ASI7, AIPCV), les emprunts pour Frs 608'000.00, soit un total de Frs 1'565'421.10. Nous disposons d'un solde de Frs 2'434'578.90.

Conformément à l'article 35b du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979, les comptes 2021 ont été examinés les 26 et 27 avril 2022 par la fiduciaire GiReFid, Girardet Fiduciaire Révision à Cossonay.

GiReFid a délivré son rapport en mentionnant qu'ils n'ont pas rencontré d'élément leur permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes au dit règlement.

La Municipalité a adopté ces comptes lors de sa séance du 16 mai 2022.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis no 01/22 de la Municipalité sur la gestion et les comptes durant l'année 2021 ;
- ouï le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier cet objet ;
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Le Conseil Général de Chevilly décide :

1. d'approuver les comptes communaux de l'année 2021, tels qu'ils vous sont présentés, avec un bénéfice de Frs 41'599.67 ;
2. de prendre acte du rapport de gestion 2021.

POUR LA MUNICIPALITE

Le Syndic, La Secrétaire,



Jean-François Brabant Gabrielle Briand

Délégué de la Municipalité : M. Laurent Michel, responsable des finances
Annexes : comptes et rapport de gestion 2021